

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BEÉFP ANNEXE DE LA SUCCURSALE POSTALE « A », SAINT-JEAN (N.-B.)

Numéro du BEÉFP : **02-047**
Numéro du RBIF : **03892**
Nom du bien : **Annexe de la succursale postale « A »**
Adresse : **65, rue Canterbury, Saint-Jean (N.-B.)**
Statut du BEÉFP : **Édifice fédéral du patrimoine « reconnu »**
Date de construction : **1952**
Concepteur : **G.C. Brault, architecte en chef à TPC**
Fonction d'origine : **Locaux à bureaux**
Fonction actuelle : **Inchangée**
Modifications : **Remplacement des fenêtres à guillotine en bois par des fenêtres thermos en aluminium; Rénovations importantes entre 1991 et 1994, dont le remplacement de tous les systèmes mécaniques, la remise à neuf des espaces communs et des locaux à bureaux, ainsi que la réparation et l'amélioration de l'enveloppe extérieure; Le site a fait l'objet d'un aménagement paysager comprenant l'installation de pavés en briques, de jardinières et de garde-corps en fer forgé; L'entrée principale de la succursale postale « A » desservant le public a été déplacée vers l'annexe; Le quai de livraison a été converti en espace extérieur pour le personnel.**

Ministère responsable : **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Raisons de la désignation

L'annexe de la succursale postale « A » a été classée édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural et de la place privilégiée qu'il occupe dans son milieu.

Valeur patrimoniale :

L'annexe de la succursale postale « A » est associée à l'expansion du gouvernement fédéral après la Guerre. Construite pour abriter plusieurs locataires du gouvernement fédéral, l'annexe de la succursale postale « A » illustre les efforts de ce dernier pour relancer l'activité économique de la ville en regroupant ses locaux à bureaux dans le principal secteur commercial de Saint-Jean. Ainsi, l'annexe de la succursale postale « A » constitue le premier exemple de la phase de rénovation urbaine et de modernisation du cœur du centre ville de Saint-Jean entreprise dans les années 1950.

Valeur architecturale :

L'annexe de la succursale postale « A » est un bon exemple de bâtiment de style moderne. La forme générale et la volumétrie de ce bâtiment rectangulaire de cinq étages en brique rouge et en béton, coiffé d'un toit plat, ont subi l'influence de l'esthétique industrielle puissante du Bauhaus. Construites avec des matériaux durables et de bonne qualité, les caractéristiques modernes du bâtiment sont exprimées au moyen de ses lignes horizontales et de l'utilisation de matériaux modernes, tels que le verre, l'acier et le béton.

Valeur environnementale :

L'annexe de la succursale postale « A » est compatible avec le caractère du secteur, un quartier mixte composé de résidences et de commerces, en raison de sa taille, de ses matériaux et de sa position en retrait par rapport à la rue. Située dans le principal secteur commercial de Saint-Jean et flanquée de bâtiments commerciaux en brique datant du XIX^e siècle, l'annexe de la succursale postale « A » est bien connue des résidents du quartier immédiat.

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BEÉFP ANNEXE DE LA SUCCURSALE POSTALE « A », SAINT-JEAN (N.-B.)

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques suivants de l'annexe de la succursale postale « A » devraient être respectés :

Son rôle en tant que témoin de l'expansion du gouvernement fédéral après la Guerre se reflète dans :

- La conception moderne du bâtiment et son emplacement dans le principal secteur commercial de la ville.

Sa conception moderne ainsi que ses matériaux et la qualité de leur mise en œuvre se reflètent dans :

- La forme cubique et la volumétrie du bâtiment, qui ont subi l'influence de l'esthétique industrielle puissante du Bauhaus;
- Les éléments modernes, tels que les lignes nettes du bâtiment, l'horizontalité des bandeaux de fenêtres, l'encadrement en béton des fenêtres et l'articulation des angles du bâtiment;
- L'utilisation de matériaux extérieurs modernes, tels que le verre, l'acier et le béton.

La compatibilité du bâtiment avec le voisinage mixte, composé de résidences et de commerces, se reflète dans :

- Sa taille, ses matériaux et son emplacement en retrait par rapport à la rue.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, prière de consulter le *Code de Pratique* du BEEFP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

Juin 2003